

avis

Avis n°2023-07

présenté au nom de la commission Budget et finances
par **Claire DADOU-WILLMANN**

Compte administratif de la Région Île-de-France pour 2022

24 mai 2023



Avis n° 2023-07
présenté au nom de la commission Budget et finances
par **Claire DADOU-WILLMANN**

24 mai 2023

Compte administratif de la Région Île-de-France pour 2022

Certifié conforme

Le président

Eric BERGER

Le Conseil économique, social et environnemental régional d'Ile-de-France

Vu :

- La Constitution, notamment son article 72-2 ;
- La loi organique n°2004-758 du 29 juillet 2004 prise en application de l'article 72-2 de la Constitution relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales ;
- Le code général des collectivités territoriales ;
- La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° CR 01-16 du 21 janvier 2016 portant prorogation du règlement budgétaire et financier adopté par délibération n° CR 33-10 du 17 juin 2010 ;
- L'Avis n° 2022-03 « compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2021 » présenté par M. Nicolas FERREIRA, rapporteur permanent « budget » et adopté par le Ceser le 12 mai 2022 ;
- Le rapport n° CR 2021-076 de la Présidente du Conseil régional sur les orientations budgétaires de la Région Ile-de-France pour 2022 ;
- Le rapport n° CR 2021-080 de la Présidente du Conseil régional sur le projet de budget primitif de la Région Ile-de-France pour 2022 ;
- Le rapport n° CR 2022-038 de la Présidente du Conseil régional sur le projet de budget supplémentaire de la Région Ile-de-France pour 2022 ;
- L'Avis n° 2021-19 sur le budget primitif 2022 de la Région Ile-de-France, présenté par M. Nicolas FERREIRA, rapporteur permanent « budget » et adopté par le Ceser le 8 décembre 2021 ;
- L'Avis n° 2022-09 sur le budget supplémentaire 2022 de la Région Ile-de-France, présenté par M. Nicolas FERREIRA, rapporteur permanent « budget » et adopté par le Ceser le 29 juin 2022 ;
- Le rapport n° CR 2023-017 de la Présidente du Conseil régional sur le compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2022 ;
- La lettre de la Présidente du Conseil régional, en date du 15 mai 2023, par laquelle elle demande l'avis du Ceser sur le compte administratif de la Région Ile-de-France pour 2022 ;

Entendu :

- L'exposé de Mme Claire DADOU-WILLMANN, rapporteure permanente du Ceser pour le budget, au nom de la commission Budget et finances du Ceser ;

Considérant :

Sur le contenu du compte administratif 2022

- Que l'examen des données et des commentaires fournis par l'Exécutif régional dans son rapport conduit à faire les principaux constats présentés ci-dessous (les montants sont arrondis au million € le plus proche) :
 - Que le compte administratif, dans le cadre de l'équilibre annuel obligatoire, est l'expression de ce qui a été réalisé par rapport à ce qui a été prévu ;
 - En fonctionnement : les charges que la collectivité régionale assume, de façon permanente, pour la gestion des activités inhérentes aux missions qu'elle exerce ;

- En investissement : les conséquences, en montants de crédits de paiement, des décisions d'investissement adoptées, sous forme d'autorisations de programme¹, au cours de l'année et des années antérieures, par la collectivité régionale ; il convient de souligner, pour cet exercice 2022 (BP + BS), que, sur 2 754 M€ d'autorisations de programme (AP) ouvertes, 2 683 M€ ont été affectés soit un taux d'exécution de 97,4 % ;
- Que le compte administratif pour 2022, présenté par l'Exécutif régional, affiche des dépenses réelles de 5 248 M€, contre 4 896 M€ au CA 2021 (+ 352 M€, soit + 7,18 %), pour des recettes réelles d'un montant global de 5 157 M€ (*avant report de l'excédent 2021*) incluant un montant d'emprunt de 700 M€ ;
- Que le taux d'exécution des dépenses (99 % des crédits inscrits au BP 2022) est inférieur à celui de 2021 (100 % des crédits ouverts au BP 2021) et à celui de 2020 (101,2 % des crédits ouverts au BP 2020) ;
- Que le taux d'exécution des recettes permanentes avant reports (97,2 % des crédits inscrits au BP 2022) est inférieur à celui de 2021 (99,3 % des crédits ouverts au BP 2021) et à celui de 2020 (105,5 % des crédits ouverts au BP 2020) ;
- Que le poste « charge de la dette et autres mouvements financiers » représente 568 M€ : 465 M€ de remboursement du capital de la dette et autres mouvements financiers en investissement et 103 M€ d'intérêts de la dette et divers mouvements financiers.

1/ Sur les recettes dites « permanentes »

- Que les **recettes permanentes** hors emprunt et avant reports s'élèvent en 2022 à **4 457 M€**, (+ 97 M€ sur CA 2021 soit + 2,2 %) ; elles sont supérieures de 115 M€ à celles votées au budget 2022 (BP et BS 2022) ;
- **Recettes en fonctionnement : 3 740 M€** (+ 489 M€ sur CA 2021 soit + 13,8 %)
 - **Fiscalité régionale directe (IFER) : 121 M€** (125 M€ au CA 2021) ;
 - **Autres recettes fiscales (hors TICPE) : 3 680 M€** (- 664 M€ sur CA 2021 soit - 15,2 %) ;
 - 263 M€ : taxe sur les cartes grises (- 44 M€ sur CA 2021 soit - 14,3 %) ;
 - 213 M€ : taxe sur les bureaux (*idem* sur CA 2021) ;
 - 40 M€ : frais de gestion liés à la fiscalité directe (- 14 M€ sur CA 2021 soit - 25,9 %) ;
 - 54 M€ : part régionale relative aux droits de mutation à titres onéreux sur l'immobilier d'entreprises (- 1,5 M€ sur CA 2021 soit - 2,7 %) ;
 - 579 M€ : fraction de la TVA en remplacement de la DGF (+ 36 M€ sur CA 2021 soit + 6,6 %) ;
 - 2 531 M€ : fraction de la TVA en remplacement de la CVAE (- 642 M€ sur CA 2021 soit - 20,2 %).
 - **Versements de TICPE : 1 032 M€** (+ 15 M€ sur CA 2021 soit + 1,4 %)
 - 892 M€ : compensation des transferts de compétence (+ 3,5 M€ sur CA 2021 soit + 0,39 %) ;
 - 70 M€ : modulation 2007 (- 3 M€ sur CA 2021 soit - 4,1 %) ;
 - 5 M€ : compensation lois MAPTAM et NOTRe (*idem* au CA 2021) ;
 - 55 M€ : TICPE Formation professionnelle (+ 16 M€ sur CA 2021 soit + 41 %) ;
 - 1,5 M€ : compensation transfert DRONISEP (*idem* au CA 2021) ;
 - 6 M€ : compensation réforme apprentissage (*idem* au CA 2021) ;
 - 3 M€ : compensation donnée aux étudiants boursiers, liée à l'inflation (- 1 M€ sur CA 2021 soit - 25 %).
- **Prélèvements sur fiscalité : - 1 372 M€** (- 863 M€ sur le CA 2021 soit - 38 %) au titre de la dotation de compensation du transfert de CVAE) ;
- **Dotations de l'Etat : 93 M€** (+ 14 M€ sur CA 2021 soit + 17,5 %)
 - 9 M€ : dotation générale de décentralisation (*idem* au CA 2021)
 - 6 M€ : compensation exceptionnelle extinction primes (*idem* au CA 2021)

¹ Autorisation de programme : limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'investissements.

- 21 M€ : nouvelle recette pour le soutien à l'apprentissage (*idem au CA 2021*) ;
- 3 M€ : dotation de compensation – réforme de l'apprentissage (*idem au CA 2021*) ;
- 38 M€ : dotation de compensation relative aux frais de gestion de la TH (*idem au CA 2021*) ;
- 3 M€ : dotation de compensation – tasarif (*idem au CA 2021*) ;
- 14 M€ : dotation de compensation – frais de gestion CVAE (+ 14 M€ sur CA 2021).

- **Recettes diverses : 186 M€** (- 25 M€ sur CA 2021 soit – 11,9 %)
 - 5 M€ : produits financiers (- 7 M€ sur CA 2021 soit – 58 %) ;
 - 19 M€ : fonds européens 2014-2020 (- 16 M€ sur CA 2021 soit – 100,4 %) ;
 - 7 M€ : fonds régional de restauration (+ 1 M€ sur CA 2021 soit + 16,6 %) ;
 - 101 M€ : convention Etat-Région pour la formation professionnelle (- 12 M€ sur CA 2021 soit – 10,6 %) ;
 - 54 M€ : divers (+ 10 M€ sur CA 2021 soit + 22,7 %).

- **Recettes en investissement : 716 M€** (- 103 M€ sur CA 2021 soit – 12 %)

Recettes fiscales : 371 M€ (- 43 M€ sur CA 2021 soit – 10 %)

- 119 M€ : taxe sur la création de bureaux en Ile-de-France (- 35 M€ sur CA 2021 soit – 22,7 %) ;
- 50 M€ : part régionale de la taxe d'aménagement (- 4 M€ sur CA 2021 soit – 7,4 %) ;
- 66 M€ : taxe annuelle sur les surfaces de stationnement (- 0,5 M€ sur CA 2021 soit – 0,7 %) ;
- 77 M€ : taxe additionnelle spéciale annuelle (*idem sur CA 2021*) ;
- 59 M€ : TICPE Grenelle (- 4 M€ sur CA 2021 soit – 6,3 %).

Dotations : 115 M€ (+ 4 M€ sur CA 2021 soit + 3,6 %)

- 86 M€ : dotation régionale d'équipement scolaire (*DRES – idem sur CA 2021*) ;
- 23 M€ : nouvelle recette pour le soutien à l'apprentissage (*idem sur CA 2021*) ;
- 6 M€ : dotation régionale pour le soutien à l'investissement (+ 4 M€ sur CA 2021 soit + 204 %)

Recettes diverses : 229 M€ (- 64 M€ sur CA 2021 soit – 24,2 %)

- 28 M€ : produits financiers (- 10 M€ sur CA 2021 soit – 26,3 %)
- 69 M€ : amendes de police (*idem sur CA 2021*) ;
- 68 M€ : FCTVA (-10 M€ sur CA 2021 soit – 12,8 %) ;
- 42 M€ : Fonds européens 2014-2020 (- 4 M€ sur CA 2021 soit – 8,6 %) ;
- 22 M€ : divers (- 40 M€ sur CA 2021 soit – 64,5 %).

2/ Sur les dépenses de l'exercice 2022

- **Dépenses totales de l'exercice (crédits de paiement, hors chapitres financiers) : 4 681 M€**
 - Que les dépenses totales liées à l'institution régionale (hors agents des lycées), d'un montant de 214 M€ sont en hausse de 16 M€ par rapport à 2021 (+ 8 %) ;
 - Que les dépenses de fonctionnement, hors chapitres financiers (2 660 M€), augmentent de 201 M€ (+ 8,1 %) par rapport à 2021 ;
 - Que les dépenses d'équipement, hors chapitres financiers (2 021 M€), baissent de 86 M€ (- 4 %) par rapport à 2021 ;

- **Dépenses de fonctionnement par secteurs (crédits de paiement) : 2 660 M€**

- Institution régionale, hors agent des lycées : 198 M€ (+ 13 M€ sur CA 2021 soit + 7,2 %) ;
- Personnel et ressources humaines : 490 M€ (+ 16 M€ sur CA 2021 soit + 3,4 %) ;
- Actions internationales et européennes : 2 M€ (+ 0,74 M€ sur CA 2021 soit + 68,5 %) ;
- Citoyenneté : 4 M€ (- 0,49 M€ sur CA 2021 soit – 12,1 %) ;

- Enseignement du second degré hors agents des lycées : 287 M€ (+ 4 M€ sur CA 2021 soit + 1,2 %) ;
- Agents des lycées : 349 M€ (+ 14 M€ sur CA 2021 soit + 4,3 %) ;
- Enseignement supérieur : 10 M€ (+ 3 M€ sur CA 2021 soit + 36,5 %) ;
- Tourisme : 14 M€ (+ 1 M€ sur CA 2021 soit + 8,6 %) ;
- Sports et loisirs : 19 M€ (+ 8 M€ sur CA 2021 soit + 70,1 %) ;
- Formations sanitaires et sociales : 234 M€ (+ 21 M€ sur CA 2021 soit + 10,1 %) ;
- Transports et mobilités : 788 M€ (+ 10 M€ sur CA 2021 soit + 1,3 %) ;
- Sécurité : 2 M€ (0,54 M€ sur CA 2021 soit + 39,6 %) ;
- Logement : 0,09 M€ (+ 0,04 M€ sur CA 2021 soit + 105,6 %) ;
- Formation professionnelle : 538 M€ (+ 181 M€ sur CA 2021 soit + 50,8 %) ;
- Apprentissage : 30 M€ (+ 4 M€ sur CA 2021 soit + 17 %) ;
- Culture : 42 M€ (- 3 M€ sur CA 2021 soit - 5,8 %) ;
- Aménagement : 22 M€ (+ 6 M€ sur CA 2021 soit + 33,5 %) ;
- Environnement : 20 M€ (+ 2 M€ sur CA 2021 soit + 11 %) ;
- Ruralité : 5 M€ (+ 0,25 M€ sur CA 2021 soit + 5,4 %) ;
- Agriculture : 8 M€ (+ 0,24 M€ sur CA 2021 soit + 3,1 %) ;
- Développement économique : 28 M€ (- 57 M€ sur CA 2021 soit - 66,9 %) ;
- Innovation : 6 M€ (- 2 M€ sur CA 2021 soit - 27,7 %) ;
- Technologies de l'information et de la communication : 0,70 M€ (+ 0,02 M€ sur CA 2021 soit + 3,3 %) ;
- Recherche : 17 M€ (+ 0,72 M€ sur CA 2021 soit + 4,4 %) ;
- Fonds structurels européens : 19 M€ (- 4 M€ sur CA 2021 soit - 19 %).

- Dépenses d'investissement par secteurs (crédits de paiement) : 2021 M€**

- Equipement de l'institution : 17 M€ (+ 3 M€ sur CA 2021 soit + 20 %) ;
- Actions internationales et européennes : 2 M€ (+ 0,64 M€ sur CA 2021 soit + 68,6 %) ;
- Citoyenneté : 0,03 M€ (- 0,09 M€ sur CA 2021 soit - 75,9 %) ;
- Enseignement du second degré : 529 M€ (- 85 M€ sur CA 2021 soit - 13,8 %) ;
- Enseignement supérieur : 63 M€ (+ 21 M€ sur CA 2021 soit + 48,3 %) ;
- Tourisme : 2 M€ (- 0,22 M€ sur CA 2021 soit - 9 %) ;
- Sports et loisirs : 71 M€ (+ 24 M€ sur CA 2021 soit + 51,3 %) ;
- Formations sanitaires et sociales : 4 M€ (+ 3 M€ sur CA 2021 soit + 151 %) ;
- Transports en commun de voyageurs : 772 M€ (- 23 M€ sur CA 2021 soit - 2,9 %) ;
- Mobilités : 72 M€ (- 10 M€ sur CA 2021 soit - 12,1 %) ;
- Transports de marchandises en site propre : 5 M€ (- 1 M€ sur CA 2021 soit - 18,8 %) ;
- Sécurité : 19 M€ (- 2 M€ sur CA 2021 soit - 9,7 %) ;
- Politique de la ville : 6 M€ (+ 0,10 M€ sur CA 2021 soit + 1,6 %) ;
- Logement : 54 M€ (- 3 M€ sur CA 2021 soit - 5,4 %) ;
- Apprentissage : 23 M€ (+ 5 M€ sur CA 2021 soit + 25,9 %) ;
- Culture : 38 M€ (+ 7 M€ sur CA 2021 soit + 23,8 %) ;
- Aménagement : 62 M€ (+ 3 M€ sur CA 2021 soit + 5,1 %) ;
- Environnement : 73 M€ (+ 4 M€ sur CA 2021 soit + 6,3 %) ;
- Ruralité : 14 M€ (+ 0,18 M€ sur CA 2021 soit + 1,2 %) ;
- Agriculture : 13 M€ (+ 5 M€ sur CA 2021 soit + 61 %) ;
- Développement économique : 66 M€ (- 16 M€ sur CA 2021 soit - 19,5 %) ;
- Innovation : 45 M€ (- 7 M€ sur CA 2021 soit - 13,9 %) ;
- Technologie de l'information et de la communication : 14 M€ (+ 2 M€ sur CA 2021 soit + 20,7 %) ;
- Recherche : 24 M€ (- 1 M€ sur CA 2021 soit - 5,2 %) ;
- Fonds structurels européens : 9 M€ (- 13 M€ sur CA 2021 soit - 59,1 %).

- Dépenses à caractère financier**

- Que les dépenses à caractère financier sont celles qui résultent du service de la dette en capital et en intérêts, des frais et mouvements financiers ;
- Qu'elles représentent, en 2022, 568 M€ (329 M€ en 2021) soit 10,8 % de la totalité des dépenses réelles, en hausse sur le CA 2021 (6,7 %) ;

- Que ces dépenses à caractère financier se décomposent de la façon suivante, soit :
- Au titre des **charges de fonctionnement** (intérêts de la dette et frais financiers) : 103 M€ contre 100 M€ en 2021 ;
- Au titre des **charges d'investissement** (remboursement du capital de la dette et divers frais financiers) : 465 M€ contre 229 M€ en 2021.

Evolution comparée des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement (avec dette)

- Que le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution de la part de l'investissement (passée de 58,9 % en 2004 à 47,3 % en 2022) et du fonctionnement (de 41,1 % en 2004 à 52,6 % en 2022).

Dépenses M€	2013	2015	2016	2018	2019	2020	2021	2022
Investissement	1 995	2 138	2 047	2 108	2 235	2 543	2 336	2 485
Evolution	121	129,8	124,2	127,99	135,7	154,4	141,8	150,8
% du total	41,8	43,5	43,32	45,2	46,7	50,2	48,3	47,3
Fonctionnement	2 776	2 780	2 678	2 553	2 543	2 514	2 559	2 763
Evolution	241	241,3	232,02	221,2	220,3	217,8	221,7	239,4
% du total	58,2	56,5	56,67	54,7	53,2	49,7	52,26	52,6
TOTAL (M€)	4 771	4 918	4 725	4 660	4 778	5 057	4 896	5 248
Evolution	170,3	175,5	168,67	166,3	170,5	180,5	174,7	187,3
% Investissements	42%	43%	43%	45%	47%	50%	48%	47%

3/ Sur le recours à l'emprunt

- Que l'année 2022 aura été marquée par une diminution de l'emprunt effectivement réalisé (700 M€ au CA 2022) par rapport à l'enveloppe budgétée (789 M€ au BP + BS 2022) soit une baisse de 89 M€ ;
- Que le montant de cet emprunt réalisé en 2022 est supérieur de 200 M€ à celui réalisé en 2021 ;
- Que cet emprunt représente 34,6 % du montant des dépenses d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et divers mouvements financiers ;

4/ Sur les crédits mandatés liés aux CPER 2000-2006, 2007-2014, 2015-2020 et 2021-2027

- Qu'en ce qui concerne le contrat de plan Etat-Région 2000-2006, l'engagement initial de la Région s'élevait à 4 669 M€ ; à la fin de l'année 2022, 4 261 M€ ont été mandatés soit 92,9 % des crédits engagés ;
- Que, pour le contrat de projets 2007-2014, l'engagement initial de la Région s'élevait à 3 452 M€ auquel il faut ajouter sa participation au CPER interrégional « Plan Seine » (34 M€). A la fin de l'année 2022, le montant cumulé de crédits mandatés (CPER + CPIER) s'élève à 3 973 M€, soit 114 % de l'engagement initial total (3 486 M€) ;
- Que, pour le contrat de plan Etat-Région 2015-2020, le montant total, à la suite de la clause de revoyure de décembre 2016 et des avenants de 2021 a été porté à 9 954 M€, avec un engagement de la Région de 6 168 M€ soit 61,9 % du total auquel il faut ajouter l'engagement régional au titre du contrat de plan interrégional Vallée de la Seine (2015-2020) d'un montant de 68 M€ ;

- Que, pour ce contrat de plan Etat-Région 2015-2020, au cours de l'année 2022, huitième exercice de sa mise en œuvre, 821 M€ ont été mandatés au total par la Région : 728 M€ au titre de la mobilité multimodale ; 28 M€ au titre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; 29 M€ au titre de la transition écologique et énergétique ; 10 M€ au titre du numérique ; 0,3 M€ au titre de l'innovation, des filières d'avenir et de l'usine du futur ; 26 M€ au titre du volet territorial ;
- Qu'à la fin de l'année 2022, seuls 3 333 M€ sur les 6 168 M€ engagés par la Région ont été mandatés, soit 54 %.
- Que le **contrat de plan Etat-Région 2021-2027**, toujours en attente de son volet « mobilités », est d'un montant total de 3 041 M€, la part de la Région étant de 1 539 M€. En 2002, les crédits mandatés par la Région ont été de l'ordre de 37 M€ soit 2,4 % des engagements initiaux de la collectivité.

5/ Sur l'évolution de l'encours de dette et des engagements correspondants

- Que l'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2022 à 6 327 M€ ;
- Que l'évolution de l'encours de la dette s'établit comme suit :

	2013	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dette courante :	4731	5363	5 577	5 587	5 660	5 384	5 751	6 061	6 327

- Qu'une hausse de l'encours de la dette entre 2022 et 2021 est à relever : + 266 M€ soit + 4,3 % ;
- Que la structure de la dette en 2022 est, à plus de 98 %, à taux fixe et, à moins de 2 %, à taux variable ;
- Que le taux moyen d'intérêt, sur l'encours de la dette régionale, y compris ICNE, s'établit à 1,45 %, pour une durée de vie moyenne de la dette de 5 ans et 7 mois.

6/ Sur l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Région Ile-de-France

COMPTES ADMINISTRATIFS (M€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes de fonctionnement	3424	3498	3 454	3 650	3605	4 118	3 962	4 025	4 189
Epargne brute	720	718	776	1 014	1 052	1 574	1 448	1 465	1 426
Taux d'épargne brute <i>En %</i>	21	20,5	22,5	27,8	29,2	38,2	36,5	36,4	34
Amortissement de la dette	367	442	436	520	527	476	433	190	
Epargne nette	353	276	340	494	525	1 098	1 015	1 275	991
Taux d'épargne nette <i>En %</i>	10,3	7,9	9,8	13,5	14,6	26,7	25,6	31,7	23,7
Autofinancement	910	968	1 069	1 143	1 275	1 810	1 781	2 055	1 677
Dépenses d'investissement	1638	1676	1 578	1 612	1 569	1 742	2 098	2 107	2 021
Taux d'autofinancement <i>En %</i>	55,6	57,8	67,8	70,9	81,2	103,9	84,9	97,5	83

- Que l'épargne nette représentait 54,1 % de l'investissement hors dette en 2004, 21,5% en 2014, 16,5% en 2015, 21,5 % en 2016, 30,7 % en 2017, 33,4 % en 2018, 63 % en 2019, 48,37 % en 2020, 60,51 % en 2021 et 49 % en 2022 ;
- Que la capacité de désendettement est de 4,4 années en 2022 (4,1 années en 2021) ;
- Que le taux d'épargne brute, entre 2021 et 2022 est stable et le taux d'épargne nette, en 2022, est en baisse de 8 % par rapport à 2021.

Emet l'avis suivant :

Article 1 : une stratégie régionale d'investissements qui se traduit dans les chiffres sur la durée

Le Ceser note tout d'abord la traduction, dans les données financières, de la stratégie décidée par la Région sur les investissements : en six ans, de 2016 à 2022, la part du budget régional consacrée aux investissements est passée de 43 % à 47 %.

A l'instar de cette analyse, il sollicite l'inscription, au prochain compte administratif de la Région, de la trajectoire, sur les dix dernières années, de l'exécution budgétaire des différentes politiques publiques régionales, en vue de leur meilleure lisibilité et évaluation.

Le Ceser remarque ensuite des taux d'exécution des crédits ouverts au budget primitif très performants : 99 % en dépenses et 97,2 % en recettes avant reports, avec un résultat de clôture de 356,32 M€.

Il souligne également la stabilité, à un niveau élevé, entre 2021 et 2022, du taux d'épargne brute (36,4 % en 2021 et 34 % en 2022) ainsi que la baisse du taux d'épargne nette (31,7 % en 2021 et 23,7 % en 2022).

Il relève aussi le maintien d'une excellente capacité de désendettement (4,4 années).

Le Ceser salue donc ces bons résultats budgétaires et comptables obtenus par l'Exécutif régional. Il estime qu'ils doivent continuer à être mis au service d'une capacité à investir et à assumer les coûts de fonctionnement induits par ces investissements, le tout au service des Franciliens.

Sur l'investissement, le Ceser souligne avec inquiétude :

- . d'une part la baisse, entre 2021 et 2022, des recettes permanentes : 716 M€ au CA 2022 (- 103 M€ sur le CA 2021 soit - 12,5 %) ;
- . d'autre part la baisse, entre 2021 et 2022, des dépenses d'équipement : 2 021 M€ au CA 2022 (- 86 M€ sur le CA 2021 soit – 4 %) et ce, après trois années de hausse.

Le Ceser souligne les attentes importantes des Franciliens en matière d'investissement et de fonctionnement pérenne qu'il s'agisse de transports, de construction et de rénovation des lycées, d'aménagement du territoire ou de développement économique, culturel et sportif.

Article 2 : Le Ceser souligne à nouveau les faibles marges de manœuvre de l'Exécutif régional quant au fonctionnement

Alors qu'environ 80 % des dépenses de fonctionnement sont des dépenses obligatoires, le Ceser s'interroge sur leur capacité d'évolution, compte-tenu :

- . d'une part de l'augmentation, entre 2021 et 2022, des recettes permanentes : 3 740 M€ au CA 2022 (+ 199 M€ sur le CA 2021 soit + 5,6 %) ;
- . d'autre part de l'augmentation, entre 2021 et 2022, des dépenses hors charges de la dette : 2 660 M€ au CA 2022 (+ 201 M€ sur le CA 2021 soit + 8,1 %).

Article 3 : Un CPER 2015-2020 qui peine à être exécuté et un CPER 2021-2027 « amputé » de son volet « mobilités multimodales »

Le Ceser déplore de nouveau le faible niveau d'exécution du CPER 2015-2020 : à la fin de l'année 2022, seuls 3 333 M€ sur les 6 168 M€ engagés par la Région (en intégrant les avenants signés au début de l'année 2021) ont été mandatés, soit 50,4 %.

Le Ceser est toujours dans l'attente de la signature par l'Etat et la collectivité régionale du volet « mobilités multimodales », absent du CPER 2021-2027.

Il s'interroge sur la demande exprimée par la Région auprès de l'Etat d'abaisser le taux de TVA à 5,5 % pour les transports franciliens : quelle faisabilité juridique et quel mécanisme ?

Le Ceser attire de nouveau l'attention de l'Exécutif régional quant à la finalisation attendue du prochain contrat de plan interrégional Etat-Régions (CPIER) Vallée de la Seine.

Il souhaite connaître précisément la position de l'Exécutif régional sur le dossier de la Ligne nouvelle Paris-Normandie (LNPN) dont il rappelle qu'il est inscrit au CPIER Vallée de la Seine avec des crédits réservés pour les études préalables à l'enquête publique.

Article 4 : Un élargissement des financements verts souhaité par le Ceser

Le Ceser soutient le développement des financements verts et responsables qui représentent désormais 85 % de l'encours de la dette régionale.

Il souhaite qu'à l'avenir les politiques publiques de la collectivité régionale en faveur de l'Agriculture et de la Ruralité décidées dans les Stratégies agro-alimentaires puissent également être financées par l'émission d'obligations vertes et responsables, qui reflèteraient ainsi la stratégie agricole de la Région.

Article 5 : Observations et propositions thématiques

Le Ceser appelle l'attention de l'Exécutif et du Conseil régional sur les principales observations de ses commissions thématiques pour contribuer à la réflexion et au débat.

Il souligne, notamment, parmi ces observations et propositions, les suivantes :

Au sujet des **Affaires européennes et internationales** le Ceser constate la stabilisation des moyens affectés par la Région à la gestion des Fonds européens structurels et d'investissement (FESI) tout en constatant une hausse significative du montant des financements certifiés après « contrôle de service fait », qui s'élèvent en 2022 à 93,8 M € contre 83,2 M€ en 2021.

Il s'interroge cependant sur le montant des subventions certifiées depuis le début de la programmation 2014-2021 qui s'élève à 335,7 M€, soit 61 % de la maquette prévue par l'Union européenne (UE).

La clôture de cette programmation étant fixée au 31 décembre 2023, il apparaît difficile de certifier près de 40% de la programmation dans les six mois qui viennent.

Cependant, le Ceser alerte également sur les conséquences dommageables qu'aurait un report supplémentaire de cette clôture sur la prochaine programmation 2021-2027 qui doit déjà absorber un démarrage avec deux ans de retard, la programmation opérationnelle régionale (POR) n'ayant été validée par l'UE que le 24 octobre 2022.

Si le montant des subventions sollicitées (701,2 M€) pour financer les 1 122 opérations ayant reçu un avis favorable depuis le début de la POR, correspond à 132 % de la maquette UE, le Ceser constate que le nombre de porteurs de projets franciliens, publics ou privés, sollicitant une subvention européenne, diminue chaque année.

Plus de la moitié des appels de fonds réalisés en 2022 ont été générés par des opérations portées par la Région soit 47,7 M€ pour un total de 84,4 M€.

Le Ceser rappelle la nécessité d'améliorer la communication des appels à projets et l'accompagnement des porteurs de projets si nous voulons réaliser une plus grande proportion de la maquette européenne dans les délais impartis.

L'amélioration du délai des contrôles n'a pas encore de conséquences notoires sur les délais de paiement. De nombreux porteurs franciliens sont en attente de certification pendant plusieurs années (durée de 3 ans en moyenne) avant d'obtenir tout ou partie de la subvention sollicitée. Le

recours à des prestataires extérieurs pour effectuer ces contrôles pourrait contribuer à réduire ces délais, notamment dans le renforcement des organismes intermédiaires (OI) académiques qui peinent à assumer leur mission de contrôle délégué.

Enfin, si les montants sont relativement faibles par rapport au budget de la Région, le Ceser salue le taux de réalisation de 112,6 % des dépenses de fonctionnement prévues au BP 2022 pour les « actions internationales et européennes » soit 0,74 M€ de plus qu'au CA 2021.

A propos d'**Aménagement du territoire**, le Ceser se félicite que le Compte administratif 2022 montre la progression nette des autorisations de programme et de leur affectation et un maintien de l'affectation des crédits paiement d'investissement au niveau de 2021 malgré leur inscription en retrait au budget primitif.

Dans le domaine du fonctionnement des Parcs naturels régionaux (PNR) et de l'Institut Paris Région (IPR), le Ceser constate l'importance de conformer l'exécution des paiements aux engagements affectés.

Le Ceser renouvelle sa demande de consolidation du budget de l'Institut Paris Région et de ses organismes associés.

Au sujet de la **Culture**, le Ceser salue le volontarisme de la Région qui se traduit notamment par de faibles écarts entre la programmation inscrite au budget primitif 2022 et le budget ouvert 2022 ; il appelle la Région à poursuivre ses efforts pour améliorer les taux de réalisation du budget, tout particulièrement s'agissant des crédits de paiement de la section de fonctionnement.

Sans préjudice des investissements déjà mandatés par la Région au bénéfice des lieux de diffusion et de création culturelle, le Ceser interpelle le Conseil régional sur la nécessité de flécher des crédits en faveur de la transition écologique des acteurs de la culture, tout particulièrement pour les gestionnaires d'équipements et les organisateurs de festivals, mais aussi pour les opérations de réhabilitation du patrimoine immobilier.

Le Ceser s'interroge sur le budget d'investissement consacré au patrimoine, dont la réalisation apparaît inférieure aux autres programmes de la section Culture et sur la répartition des crédits qui bénéficie en majorité à des projets relevant du patrimoine immobilier et mobilier déjà protégé (32 projets sur 45 au total).

Le Ceser souhaiterait que soit priorisées les aides en faveur du patrimoine non classé ou Inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH) le plus fragilisé. Si l'intervention de la Région en faveur de sites prestigieux est légitime et bienvenue, l'aide au patrimoine dit de proximité, mobilier ou bâti, urbain ou vernaculaire, souvent d'origine mémorielle, peut encore être sensiblement améliorée.

Le Ceser retient tout particulièrement de la présentation des crédits de fonctionnement la prise en compte par la Région des difficultés du secteur du cinéma, le lancement effectif de l'Olympiade culturelle et le renforcement de l'éducation artistique et culturelle ; à ce sujet, le Ceser rappelle son attachement à l'accès de tous les lycéens à une offre artistique et culturelle au cours de leur scolarité.

Le Ceser apprécie les efforts de la Région pour le rééquilibrage progressif des subventions en direction des acteurs et structures artistiques et culturelles de la grande couronne, condition d'un meilleur accès à la culture de tous les Franciliens.

Le Ceser relève enfin le lancement en 2022 d'une Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) destinée à éclairer l'avenir du projet du pôle de création et de diffusion culturelle de Villarceaux, dont il aimerait connaître les conclusions.

Enfin, le Ceser constate avec intérêt les affectations de crédits nés de l'inscription de la Culture dans le CPER 2021/2027.

Sur le **Développement économique**, l'Exécution budgétaire 2022 signe le retour progressif à la situation antérieure aux deux exercices précédents, marqués par la pandémie du Covid-19, qui s'était accompagnée d'abondements budgétaires exceptionnels pour soutenir les entreprises du territoire.

Dans ce contexte, le compte administratif 2022 affiche un engagement marqué vis-à-vis des acteurs économiques pour accompagner la relance, entre stabilisation du tissu économique et perspectives d'avenir, qui s'exprime dans une grande diversité de programmes et d'actions et des taux d'exécution globalement élevé en investissement comme en fonctionnement.

Cet effort se traduit notamment par un fléchage de crédits d'investissements supplémentaires en cours d'exercice, encouragé par les crédits du CPER 2021-2027, pour développer la capacité du Fonds de garantie régionale ou apporter un soutien particulier en direction des entreprises à potentiel de croissance élevé via les différents outils d'intervention de la Région.

La faiblesse du mandatement en crédits de paiement du programme d'investissement pour l'Aide aux véhicules propres, dans le contexte de la mise en œuvre de la Zone à faibles émissions métropolitaine, interroge les membres du Ceser, au regard des difficultés des TPE/PME pour financer le renouvellement de leur flotte ou l'achat de véhicules propres.

Les programmes en direction des structures de l'économie sociale et solidaire et de Soutien à l'artisanat, commerce et métiers d'art semblent marquer des taux de mandatement légèrement en-deçà des autres programmes : pour améliorer ces ratios, le Ceser suggère de faciliter au maximum l'accessibilité de ces dispositifs régionaux aux petites structures.

Le Ceser apprécie la réactivité de la Région dans la mise en œuvre du nouveau chèque « Efficacité énergétique » destiné aux artisans et TPE/PME fragilisés par la flambée du coût de l'énergie en fin d'exercice.

En matière d'**Education, de formation, d'enseignement et de recherche**, le Ceser se réjouit de la signature en 2022 du CPER Etat - Région comportant un volet n°1 consacré à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation d'un montant de 1 milliard d'euros sur la période 2021-2027. Il note que la tranche affectée en 2022 par la Région a consacré environ 60 M€ sur ce volet n°1, dont 55 M€ sur l'immobilier universitaire. Sur la politique régionale consacrée à l'enseignement supérieur le Ceser prend bonne note de la progression entre 2021 et 2022 du montant des crédits exécutés, tant en investissement qu'en fonctionnement mais l'écart reste important entre le prévisionnel et l'exécuté.

Concernant la poursuite du programme d'investissement consacré au lycées publics franciliens, le Ceser déplore une baisse des crédits d'investissement ouverts et réalisés, entre 2021 et 2022 et du taux d'exécution de ces dépenses, qui touchent toutes les lignes budgétaires à l'exception des dépenses d'équipement.

Il appelle donc la Région à améliorer la programmation, le suivi et la réalisation des opérations afin de faire face aux besoins importants constatés.

Au sujet de la compétence régionale de l'information à l'orientation, le Ceser note que le CA 2022 fait apparaître la somme de 2,4 M€ en crédits de paiement de fonctionnement au groupement d'intérêt public (GIP) CARIF-OREF Défi Métiers et que 0,44 M€ ont été déployés en CP sur le Service public régional de l'Orientation (SPRO) en 2022.

Sur certaines dépenses de fonctionnement, le Ceser relève des différences entre le prévisionnel et le réalisé, avec par exemple une faible consommation des crédits de fonctionnement concernant les Campus des métiers et des qualifications et une consommation plus importante que prévue par exemple sur les aides régionales à l'équipement des élèves de BTS.

Concernant les actions en faveur du logement des jeunes, le Ceser prend note des crédits d'investissement mandatés par la Région à hauteur de 12,4 M€ en 2022 et des crédits de

fonctionnement exécutés sur ce sujet à hauteur de 85 000 €, mais appelle la Région, sur une problématique aussi importante, à augmenter pour les années suivantes le budget qu'elle consacre à cette question, ceci dans la lignée de ses travaux précédents sur la précarité des jeunes en Ile-de-France.

En matière d'**Emploi**, le Ceser constate avec satisfaction le fort taux d'exécution en matière de Formation professionnelle et d'apprentissage constaté au CA 2022. Il en est de même pour la rubrique Formations sanitaires et sociales. L'insertion sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi a vu ses autorisations d'engagement (AE) augmenter de 11 M€ soit +12,5% et ses crédits de paiement presque doubler par rapport à 2021 (85, 5 M€ contre 57, 6 M€).

La mesure *Accès aux savoirs de base* a été bien exécutée à hauteur de 90 % mais il est regrettable de ne pas ouvrir davantage d'AE des dispositifs présentant une vraie utilité dans l'accès à l'emploi.

Les AE de la rubrique *Formations professionnalisantes des personnes en recherche d'emploi* restent à un faible niveau inférieur à celui de 2021 mais avec un taux d'exécution très élevé et 4 fois supérieur à celui de l'an dernier.

Le programme *Formations qualifiantes et métiers* a vu le montant d'affectations augmenter par rapport au BP 2022 mais présente un niveau d'exécution insuffisant. Le constat est le même pour la *Formation continue des aides-soignants* dont le taux d'exécution de 50 % des affectations illustre la difficulté à remplir les cessions de formation.

La *Formation pour les métiers en tension avec versement de primes* s'est poursuivie et la rémunération des stagiaires apporte une aide précieuse à ces jeunes en formation tout comme l'*Aide au permis de conduire* qui a profité à 7 193 jeunes, souvent indispensable pour accéder à l'emploi.

Le soutien aux missions locales et à l'Association régionale des missions locales (ARML) est limité et insuffisamment exécuté compte tenu de l'intérêt de ces structures pour l'insertion des jeunes en difficulté. Le prochain budget devrait tenir compte de la nouvelle organisation France Travail avec FT jeunes.

Dans le secteur de l'apprentissage, la Région soutient le fonctionnement des organismes de formation OF-CFA et accompagne aussi les apprentis dans les premiers niveaux de formation, mesure intéressante qui profitera en 2023 à 35 000 apprentis. Elle aide également les entreprises employeuses d'apprentis.

Pour les formations sanitaires et sociales le taux d'exécution des programmes est excellent et le niveau des engagements élevé. On peut souligner le très fort niveau de bourses accordées et le soutien au fonctionnement des écoles dont le niveau de mandatement de 150 M€ est supérieur au BP 2022.

Globalement le Ceser est satisfait des orientations de la Région en matière de Formation professionnelle et d'apprentissage, mais déplore le manque de moyens consacrés à l'insertion des personnes éloignées de l'emploi ainsi que le faible financement des missions locales pour les jeunes en grande difficulté.

Sur l'**Environnement**, les dépenses régionales pour l'environnement s'élèvent à 64 M€ (soit 3% des dépenses). Il convient de relever que d'autres dépenses contribuent à l'action environnementale de la Région. Par exemple, au chapitre des fonds européens, les actions environnementales bénéficient d'un budget prévisionnel de 41,5 M€ pour 3 M€ de dépenses.

La Région marque par ses dépenses ses priorités en termes environnementales : l'énergie (32% des dépenses), la circulation active (24,5%) et le patrimoine naturel (21,2%).

Pour autant, dans le budget prévisionnel 2022, l'énergie n'était qu'en troisième place derrière les deux autres priorités.

Le Ceser regrette l'absence d'informations au sujet des moyens de production d'énergies renouvelables déployés avec les quelques 20 M€ qui leur sont consacrés.

Il s'étonne de la part congrue réservée aux réseaux de chaleur qui sont des outils reconnus d'efficacité énergétique.

Bien qu'il apprécie ses efforts en termes d'acquisition d'espaces verts (3,7 M€), gages de leur préservation, il encourage la Région à porter une politique de préservation du patrimoine naturel plus ambitieuse. Tout comme dans le domaine des déchets (6,3 M€ de dépenses) et de la politique de l'eau (2,7 M€), pour lesquels la Région a dépensé davantage que prévu dans le

budget prévisionnel. Le traitement des déchets et la politique de l'eau présentent en effet des enjeux cruciaux qui méritent davantage d'engagement.

Le Ceser apprécie le suivi budgétaire détaillé du programme « Changeons d'air » et son début d'exécution (1,8 M€). Il pointe la nécessité de mettre en œuvre une politique de lutte contre la pollution sonore avec les moyens au niveau du défi.

Pour ce qui concerne le **Logement**, le Ceser se félicite d'une augmentation des AP (+ 6,37 M€), notamment au profit de la création de logements sociaux, et de leur affectation totale.

S'agissant des crédits de paiement, le Ceser déplore la diminution de 7 M€ par rapport au budget primitif 2022 (62,35M€).

Il prend acte de la significative réalisation des CP ouverts restants (54,39 M€ sur 55,35 M€) : « développement du parc social » (24,4 M€), « aide au parc privé » (11,4 M€), « action en faveur du logement des jeunes » (12,4 M€),

Enfin, le Ceser s'inquiète de la faible exécution des CP dédiés à la lutte contre la précarité énergétique (225 083,76 €) en regard des 8,210 M€ d'AP votées dans l'année dont elle avait signalé l'insuffisance.

Pour la **Politique de la ville** – site contractualisé ANRU, le Ceser a pris note d'un report d'une partie des Autorisations de programme (AP - 10,18 M€) vers d'autres secteurs dont le logement.

Il apprécie les très bons niveaux d'affectation des AP restantes (12,7 M€ sur 12,82 M€) et de l'exécution des crédits de paiement correspondants (6,49 M€ sur 7,10 M€) étant donné l'importance des démarches de requalification urbaine pour améliorer la vie des habitants de ces quartiers.

Concernant la **Santé et la solidarité**, le CA 2021 de la Région se caractérisait aux chapitres santé et actions sociales par un fort développement des crédits de paiement, tant en investissement qu'en fonctionnement, à la suite de l'impact de la crise sanitaire liée au COVID 19.

En 2022, cette crise a eu heureusement moins de répercussions lourdes sur la vie des Franciliens.

D'autres sujets de crises perdurent néanmoins actuellement et prennent même de plus en plus d'acuité pour ce qui touche la santé : la résorption des déserts médicaux, les difficultés de recrutement, la diminution des effectifs dans les métiers sanitaires et sociaux, le manque de reconnaissance des personnels d'accompagnement et de santé etc.

Le Ceser ne peut donc qu'apprécier sur ces points que les dépenses de formations sanitaires et sociales aient augmenté en 2022 pour atteindre respectivement 230,4 M€ en fonctionnement et 4,56 M€ en investissement et que le Plan d'urgence santé mis en place en 2021 ait été poursuivi pour permettre notamment de rénover les bâtiments hospitaliers et d'augmenter les places disponibles en Institut de formation en soins infirmiers (IFSI).

Le Ceser déplore toutefois que les crédits de paiement concernant l'action sociale tant en investissement qu'en fonctionnement soient en diminution en 2022 et qu'il en soit de même pour les dépenses de fonctionnement en santé.

Certes, celles-ci ne figurent pas dans les attributions précises de la Région mais les besoins notamment en matière de renforcement de l'accès aux soins, d'accompagnement des familles les plus démunies, des personnes en situation d'handicap, de prévention santé auprès des jeunes restent criants.

Le Ceser espère donc qu'il ne s'agit en l'espèce que de retards dans les mandatements et veillera à ce que la dynamique lancée en 2021 dans le développement des dépenses de santé et d'action sociale reste inscrite dans la durée.

Pour ce qui concerne les **Sports et loisirs**, le Ceser constate avec satisfaction qu'en 2022 les sports et les loisirs sont restés positionnés dans les priorités hautes de la Région. Comme pour les années précédentes, les crédits de paiement d'investissement ont continué d'enregistrer un

excellent taux de réalisation. La Région a multiplié ses interventions afin de rattraper les retards dans le domaine de la rénovation des équipements sportifs. Un effort sans précédent a continué d'être effectué en faveur du mouvement sportif concernant les investissements et les équipements sportifs.

En revanche, dans le domaine de l'achat des équipements en faveur du para-sport, le Ceser constate que la Région a certes conforté son partenariat avec les ligues spécialisées mais les avancées des projets sont encore très modestes avec des mandatements qui ne dépassent pas 0,208 M€.

Le Ceser a aussi noté un net retard dans l'exécution de certains contrats d'aménagement régional portant sur les équipements sportifs de proximité, notamment en ce qui concerne les actions territorialisées dont seules 28 % des fonds en CP ont été exécutés, et qui plus est, sur d'anciens contrats de rénovation et de construction (0,72 M€ sur 2,7 M€).

Le Ceser s'interroge toujours sur l'absence de nouvelle enveloppe budgétaire en faveur des équipements de proximité, à compter du BP 2022.

En matière de **Tourisme**, le Ceser prend note de la création en 2022 d'une filiale d'Ile-de-France Investissements et Territoires dédiée au tourisme : Ile-de-France Tourisme et Territoires, en faveur de projets immobiliers porteurs d'attractivité touristique, dont il suivra avec intérêt les actions.

En investissement, le Ceser salue l'action d'aide à l'investissement de la collectivité régionale, dans les domaines de la création et du développement de l'offre touristique, de l'appui à la digitalisation de l'offre et de la sécurité ; il note cependant que malgré l'augmentation des crédits de paiement au BP 2022 rapportés au BP 2021, les sommes exécutées en 2022 sont en baisse, avec un taux d'exécution inférieur à 50%, lui aussi en baisse.

En fonctionnement, le Ceser se réjouit de la progression, en 2022, du dispositif des Volontaires régionaux du tourisme.

Il souligne la stabilité, en 2022, du budget prévisionnel des dispositifs régionaux en faveur du développement touristique et celui du soutien aux organismes associés de la Région œuvrant dans le domaine du tourisme.

Il déplore en revanche la faiblesse de l'exécution du budget du Fonds régional de soutien au tourisme, de l'ordre de 1,2 M€ dépensés sur 2,1 M€ de crédits ouverts, malgré les besoins importants des acteurs.

Dans un contexte de reprise de l'activité touristique et avec en perspective le déroulement d'événements sportifs internationaux exceptionnels en 2023 et 2024, le Ceser appelle la Région à mieux faire connaître et à ouvrir ses dispositifs de soutien aux acteurs de tourisme, ceci afin de renforcer son aide financière concrète aux acteurs franciliens du tourisme.

Sur les **Transports et mobilités**, le compte administratif 2022 de la Région Ile-de-France rend compte d'une baisse légère du budget d'investissement et d'une tendance haussière des dépenses de fonctionnement dans le domaine des transports.

Le taux d'évolution des crédits de paiement (CP) mandatés en section d'investissement baisse de 1,2% par rapport à 2021, passant de 864 M€ à 854,139 M€. Le compte administratif indique ainsi une baisse de 36% des CP ouverts sur le volet « Services communs » du chapitre Transports en commun de voyageurs, entre 2021 et 2022 (-24,124 M€). Le taux d'exécution des CP diminue en budget d'investissement : il passe de 137 % en 2021 à 120 % en 2022.

La légère baisse de l'investissement global témoigne d'une redéfinition des priorités de programmes engagés, dans un contexte de hausse des coûts de fonctionnement. Cette dynamique doit cependant être nuancée pour certains programmes dont les montants de CP ont été revus à la hausse par rapport à 2021.

L'enveloppe de crédits de paiement pour les gares et infrastructures ferroviaires en budget d'investissement augmente de 12 % entre 2021 et 2022, passant de 7,313 à 9,308 M€ pour un mandatement de 9,082 M€.

Pour le transport fluvial, les CP augmentent de 100% entre 2021 et 2022, avec un total ouvert de 20,604 M€ en 2022 contre 9,440 M€ en 2021 pour un mandatement de 20,506 M€. En fonctionnement, les mandats de CP exécutés augmentent, et passent de 777 M€ à 787,6 M€. Le taux d'exécution reste stable (99%).

Le Ceser souhaite que les informations relatives au PAM soient intégrées par département dans les bleus budgétaires.

Les volets « transports et mobilités multimodales » des CPER 2000-2006 et 2007-2014 affichent de bons taux de crédits mandatés : respectivement 92,54 % pour le premier et 136 % pour le second.

En revanche les crédits de paiement du CPER 2015-2020 pour le volet « mobilités multimodales » sont de 95,3% (affectations) et 52,7% (mandats).

Enfin le Ceser observe que le programme de financement des plateformes de transport combiné n'a fait l'objet d'aucune dotation en CP, dans un contexte de faibles dotations attribuées à la logistique multimodale, alors même que celle-ci permet une amélioration de la qualité de l'air en réduisant une part du trafic routier.

Cet avis a été adopté :

Suffrages exprimés : 143

Pour : 134

Contre : 1

Abstentions : 8

Ne prend pas part au vote : 0

